

MM CAFFIN Jean

Le Fresno

23130 Peyrat la Nonière

Le Fresno, le 3/05/2008

Provence syndic Transaction
6 Voltairi 4/6 Avenue Salengro
13400 Aubagne

Monsieur

Permettez moi de vous demander des éclaircissements
relatifs au point 17 de l'ordre du jour de l'A.G du 29 Mars dernier


En 2007 il avait été décidé de procéder uniquement à l'étanchéisation
des garages. Cette année et lui que cette information ne figure ni dans l'ordre
du jour ni dans le PV la personne qui vous remplaçait nous a expliqué que
nous étions obligés légalement d'accepter non seulement l'étanchéisation
mais une série de travaux d'un coût élevé parce que le contrat de conformité
de la SCI n'avait jamais été rédigé -

1) Pourquoi ne pas avoir donné cette information l'an dernier?
Car vous savez que le vote positif de cette année ne repose que sur cette affirmation

2) De source sûre, la finalité de la SCI aurait été prononcée
quelques années années (1994?)

Je suis personnellement très gêné car j'étais débiteur de deux
pauvres "lourds". Les propriétaires, informés, me demandent d'obtenir la preuve
officielle de ce qui a été annoncé le 29.

Vous remerciant par avance de votre réponse, je suis très d'accord
Monsieur le syndic, l'expression de mes meilleures salutations.


B5.

Copie M' Ceachi

M. CAPPIN Jean
les Hauts de Fontaine BS
13600 LA CIOTAT

le 17/06/08
Provence Syndic Transaction
le Vottaire 4/6 Av° Salengro.
13400 Aubagne

Monsieur le Syndic.

Votre téléphone étant toujours non répondeur, j'essai depuis le 30 Mai, de vous demander la réponse à ma LRA R du 3 Mai.
J'ai donc appelé M. Cecchi ce jour. Je lui ai formulé les termes de mon courrier du 3 Mai, à savoir que mes deux "pouvoirs" me réclamaient le papier officiel obligeant de terminer la ZAC par ces travaux (Art 17) papier qui vous a permis d'obtenir l'acceptation, alors que le même sujet avait été refusé l'an dernier.

Dans votre C.R. j'avais été étonné que M. Deroy n'était pas dans la liste des "contres". Mais j'avais oublié de vérifier mon propre cas. De fait, je ne figurais dans la liste des "contres" alors que j'ai voté à main levée dernier mai avec Cayol Serge. (nous avions dû maintenir le main levé au bon moment)

Sur les deux questions suscitantes, sachant que j'étais contre l'an dernier, j'ai cru inutile d'intervenir -

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Compter ma voix et celle de M. Deroy dans le "contre".
(ce qui ne changera rien à la majorité) majorité obtenue, à mon avis, malheureusement.

- Me faire parvenir une réponse à la LR du 3 Mai.

Vous remerciant par avance, recevez, Monsieur le syndic,
l'expression de mes meilleures salutations



Copie. M. Cecchi.
1 lettre 3/05